



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 NOVEMBRE 2018**

**Public : 1 personne**

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

**Date de convocation : 22 novembre 2018**

**Présents :** Mme Claudette SORIN, M. Michel MAURICE, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, M. Yann PERTHUIS, M. Arnaud CLEMENT, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Patrick JULIEN, M. Davis BORNET.

**Absente excusée :** Mme Christine DARDEAU.

**Absents :** M. Didier ROUILLARD, M. Benoît OLLIVIER.

**Secrétaire de séance :** M. Michel MAURICE

**Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2018**

Il est approuvé à l'unanimité.

***DELIBERATIONS :***

**Virements de crédits :** Achat d'un barnum

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

21538	- 430.00 €
21312	+ 430.00 €

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

**Rapport sur le prix de la qualité du service d'eau et d'assainissement pour l'année 2017**

Madame le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017.

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

## ***DECISIONS DU MAIRE :***

### **Achat d'un barnum**

Madame le Maire a procédé à l'achat d'un barnum auprès de la Société MEFRAN COLLECTIVITES

Montant H.T.1 150 € soit TTC 1 330 €

Imputation 2188

### **Tarifs du camping municipal pour l'année 2019**

Les tarifs du camping pour l'année 2019 sont fixés comme suit :

<b><i>Redevance campeur</i></b>	<b><i>2.50 €</i></b>
<b><i>Enfant de moins de 7 ans</i></b>	<b><i>1.30 €</i></b>
<b><i>Emplacement</i></b>	<b><i>2.10 €</i></b>
<b><i>Tente</i></b>	<b><i>2.10 €</i></b>
<b><i>Caravane</i></b>	<b><i>2.40 €</i></b>
<b><i>Branchement électrique :</i></b> <b><i>- Mars, Avril, Mai et à partir du 1<sup>er</sup> octobre</i></b>	<b><i>4.00 €</i></b>
<b><i>- Juin, Juillet, Août, septembre</i></b>	<b><i>3.00 €</i></b>
<b><i>Garage mort</i></b>	<b><i>1.50 €</i></b>
<b><i>Groupe à partir de 12 personnes et plus</i></b>	<b><i>1.90 €</i></b> <b><i>par personne</i></b>
<b><i>Taxe de séjour par nuitée et par personne</i></b>	<b><i>Fixée par le Pays des Châteaux</i></b>
<b><i>Jeton Machine à laver</i></b> <b><i>Avec une dose de lessive</i></b>	<b><i>4.00 €</i></b>
<b><i>Jeton Sèche linge</i></b>	<b><i>3.00 €</i></b>
<b><i>Douche</i></b>	<b><i>Gratuite</i></b>

<b><i>Jeton aire de vidange camping-car</i></b>	<b><i>2.50 €</i></b>
<b><i>Caution adaptateur</i></b>	<b><i>40.00 €</i></b>

**Tarifs de location des chalets au camping municipal pour l'année 2019**

Les tarifs de location des chalets au camping pour l'année 2019 sont fixés comme suit :

***BASSE SAISON : jusqu'au 28 juin et à partir du 1<sup>er</sup> septembre***

***CAUTION 300 €***

<b><i>La nuitée Arrivée 17 h 00 Départ 10 h 30</i></b>	<b><i>Pour 2 personnes 30.00 €</i></b>	<b><i>Par personne supplémentaire 10.00 €</i></b>
<b><i>Le 24 m<sup>2</sup> à la semaine « CHENONCEAU » 4 personnes</i></b>	<b><i>200.00 €</i></b>	/
<b><i>Le 32 m<sup>2</sup> à la semaine « CHEVERNY » 6 personnes</i></b>	<b><i>240.00 €</i></b>	
<b><i>Le 35 m<sup>2</sup> à la semaine « CHAMBORD » 6 personnes</i></b>	<b><i>240.00 €</i></b>	

***HAUTE SAISON : du 29 juin au 31 août***

***CAUTION 300 €***

<b><i>La nuitée Arrivée 17 h 00 Départ 10 h 30</i></b>	<b><i>Pour 2 personnes 40.00 €</i></b>	<b><i>Par personne supplémentaire 15.00 €</i></b>
<b><i>Le 24 m<sup>2</sup> à la semaine « CHENONCEAU » 4 personnes</i></b>	<b><i>Pour 2 personnes 300.00 €</i></b>	/
<b><i>Le 32 m<sup>2</sup> à la semaine « CHEVERNY » 6 personnes</i></b>	<b><i>400.00 €</i></b>	
<b><i>Le 35 m<sup>2</sup> à la semaine « CHAMBORD » 6 personnes</i></b>	<b><i>400.00 €</i></b>	

*Les chalets à la semaine sont loués du samedi 17 h 00 au samedi 10 h 30*

*Taxe de séjour : Fixée par le Pays des Châteaux*

Madame le Maire signale que cette année le camping a très bien fonctionné

### **Devis**

#### **Extension de réseau électrique Allée de Sologne.**

La vente de deux parcelles Allée de Sologne est à l'étude auprès d'un agent immobilier. Ces terrains appartiennent à un particulier.

Il serait bien que deux maisons puissent être construites à cet endroit. Cependant une extension du réseau électrique sera nécessaire avec une prise en charge de 40 % par le SIDELC et le solde d'environ 4 692.82 € à la charge de la commune.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour la prise en charge par la commune. Il serait dommage de ne pas permettre la construction de deux maisons sur la commune.

### ***QUESTIONS DIVERSES :***

#### **Mise en place de la commission de contrôle – Réforme de la gestion des listes électorales**

La réforme de la gestion des listes électorales impose la suppression de la Commission Administrative de Révision des Listes Electorales et la remplace au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par une Commission de Contrôle.

La Commission de Contrôle est une commission communale. Elle a pour mission de statuer sur les recours administratifs préalables prévus au III de l'article L 18 du Code Electoral (refus d'inscription ou décision de radiation prises par le Maire).

Il est nécessaire de proposer deux membres pour cette commission (1 titulaire et 1 suppléant), membres du conseil municipal (hors Maire et Adjoints) et deux membres au titre de délégué de l'Administration (1 titulaire et 1 suppléant) hors membres du Conseil Municipal ou Agents de la Commune.

Madame le Maire demande qui souhaite faire partie de cette commission :

Mme Sandrine MAURICE et M. Patrick JULIEN se proposent, ils faisaient partie de la précédente commission.

Madame le Maire propose de garder le Délégué de l'Administration et de lui adjoindre en suppléante Mme Claudette MAURICE ;

La Commission de Contrôle se compose donc comme suit :

Mme Sandrine MAURICE – Titulaire

M. Patrick JULIEN – Suppléant

Délégué de l'Administration

M. Christian ROUBALLAY – Titulaire

Mme Claudette MAURICE – Suppléante

## **Divers**

Madame le Maire rappelle que la cérémonie d'hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de la Tunisie, à laquelle participeront les Anciens Combattants de Crouy sur Cosson- Thoury, Dhuizon et la Ferté Saint-Cyr aura lieu cette année à Crouy sur Cosson le 5 décembre à 15 h 00.

Elle informe que Monsieur René NORMAND, Président de la Section UNCAFN a donné sa démission.

Elle informe que le Noël des écoles aura lieu le jeudi 13 décembre et le 14 décembre un marché de Noël aura lieu à l'école de Crouy sur Cosson.

Elle informe que les dossiers de déclaration de sécheresse arrivent en mairie et que nous allons prochainement déposer le dossier en Préfecture.

Si des personnes sont concernées, qu'elles déposent le plus rapidement possible leur dossier.

Monsieur ABADIE avait déposé une demande concernant la prise en charge par la Communauté de Communes du Grand Chambord, de la destruction des frelons asiatiques.

La demande est actuellement étudiée au sein de la CCPC, notamment au niveau des possibilités de subventions.

La date des vœux du Maire est fixée au samedi 26 janvier 2019.

Les réunions concernant les souhaits des adolescents sont actuellement en cours dans les communes, peu de personnes de déplacent.

Elle informe qu'Alpa Paysage souhaite acquérir un terrain au bout du Chemin du Cavereau. Elle se renseigne du prix.

Le Conseil ne voit pas d'inconvénient, ce terrain ne servira de toute façon jamais pour la commune, il est préférable de le vendre.

Monsieur Arnaud CLEMENT, s'est déplacé sur le Chemin des Besnardières. A son avis il n'est pas possible de refaire les travaux prévus sur ce chemin. Il faut juste y mettre régulièrement du calcaire pour boucher les trous sans attendre qu'il ne soit trop dégradé.

Messieurs Philippe GRANADOS et Jean-Jacques ABADIE font un compte-rendu de la réunion de la CLI du 8 novembre dernier :

### **Plan Particulier d'Intervention (PPI) :**

- Création d'un rayon de 5km pour évacuation en cas d'accident avec rejet important.
- Extension de la zone de 10 à 20km de rayon pour préparer la population à l'éventualité d'un accident : distribution préventive d'iode ...

- une réunion publique d'information sur ce PPI sera organisée au printemps 2019

### **Quatrièmes Visites décénales :**

En 2024 Saint Laurent B2 , 2025 Saint Laurent B1 auront atteint 40 années de fonctionnement.

Afin de prolonger leur fonctionnement en toute sécurité, un réexamen périodique de sûreté doit être effectué.

Une réunion publique de concertation sera organisée le 13/12/2018 à 18h à Saint-Laurent, espace Jean Moulin.

**Réserve foncière de 115 Ha :**

Elle est destinée à pérenniser l'activité de l'exploitation de la centrale.

Aucun projet défini n'est à ce jour établi.

La séance est levée à 21 h 30

Le secrétaire de séance  
M. Michel MAURICE

Le Maire  
Mme Claudette SORIN